



FLASH

Fraktion der Europäischen Volkspartei (Christdemokraten) und europäischer Demokraten im Europäischen Parlament
Group of the European People's Party (Christian Democrats) and European Democrats in the European Parliament
Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens) et Démocrates Européens au Parlement européen

Internet address: <http://www.epp-ed.eu>

18/06/2007 : Margie Sudre remercie le Parlement européen d'avoir protégé le rhum agricole des DOM

Le Parlement européen a largement adopté un rapport sur la définition, la désignation, la présentation et l'étiquetage des boissons spiritueuses, notamment applicable au rhum. Margie Sudre, Député européen (UMP, PPE-DE, F) est la seule représentante de l'Outre-mer français à s'être exprimée en faveur du maintien de la reconnaissance du rhum traditionnel des DOM, lors de la séance plénière précédent ce vote déterminant.

"Le rhum, qui, au sein de l'Union européenne, est uniquement produit dans les départements français d'Outre-mer (DOM) et à Madère, est une boisson fortement consommée dans toute l'Europe, et fait donc l'objet d'importations de nombreux pays tiers, au premier rang desquels les pays ACP, qui bénéficient d'un traitement particulier au titre de l'accord de Cotonou de juin 2000.

Le rhum constitue l'un des principaux produits d'exportation des DOM, la filière canne-sucré-rhum représentant à elle seule plus de 40 % de la valeur des exportations, et 40.000 emplois induits en Guadeloupe, à la Martinique et à La Réunion".

Pour Margie Sudre, "les enjeux de la définition communautaire du rhum sont donc très importants. Pour le rhum des DOM, il s'agit d'obtenir une définition qui lui permette d'être mieux distingué de ses concurrents des pays tiers, notamment grâce à **la mention de rhum "agricole", produit exclusivement à partir de jus de canne à sucre, signe de qualité reconnu par les consommateurs.**

Pour les ACP, il est également important que cette définition soit cohérente avec l'approche globale de l'Union vis-à-vis de leur industrie du rhum, pour soutenir leur croissance, et ne pas mettre en danger les progrès réalisés jusqu'à maintenant par les producteurs dans la région Caraïbe.

Je remercie chaleureusement le rapporteur, M. SCHNELHARDT, qui a entendu **ma requête en faveur d'une définition adéquate du rhum agricole**, et qui, en conséquence, a décidé de reprendre au sein de son rapport cette définition déjà contenue dans le texte de compromis du Conseil.

La production de rhum agricole a su être valorisée grâce à un important travail de l'ensemble de la filière, sur le long terme, et cette dénomination constitue aujourd'hui l'un des principaux garants des débouchés commerciaux de ce produit des DOM".

Margie Sudre a conclu son propos en indiquant que "ce mode de production traditionnel doit continuer à être reconnu dans la définition communautaire du rhum. C'est ce que permet le compromis qui est soumis aujourd'hui à l'approbation du Parlement européen."

Margie Sudre, Député européen Tel: + 32 284 73 74
Service de presse PPE-DE Antoine Ripoll Tel: + 32 475 85 62 90
Le site des Députés européens UMP: <http://www.umpeurope.eu>